Conditions générales

Projet de travail révisé | 12 octobre 2026

Berocca-Ag est exploité par Trading One Capital (PTY) LTD (la « Société »), société sud-africaine immatriculée auprès de la CIPC sous le numéro 2015/310027/07, agréée et réglementée par la Financial Sector Conduct Authority (FSCA) sous le numéro FSP 47701. Siège social : Unit 9B, Bristol House, 1A Shongweni Road, Hillcrest 3650, Afrique du Sud.

1. Accord et parties

Les présentes Conditions générales régissent l'accès à berocca-ag.com et aux services de trading proposés sous la marque Berocca-Ag par Trading One Capital (PTY) LTD (la Société). Avec la demande d'ouverture de compte applicable, les caractéristiques des instruments, la Déclaration de risques, la Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux, la Politique de dépôts et de retraits et la Politique de confidentialité, elles constituent le cadre contractuel entre la Société et le client.

Lorsqu'un produit ou une promotion est soumis à des conditions supplémentaires, celles-ci doivent être mises à disposition du client avant l'opération concernée.

2. Éligibilité et ouverture de compte

Les clients doivent avoir au moins 18 ans, disposer de la capacité juridique de contracter et être autorisés à accéder aux services dans leur juridiction. L'accès au site ne signifie pas que les services sont agréés ou disponibles dans tous les pays.

Les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes et satisfaire aux vérifications d'identité et de conformité. La Société peut refuser une demande si les critères d'éligibilité, de vérification ou de risque ne sont pas remplis.

3. Sécurité du compte

Les clients doivent préserver la confidentialité de leurs identifiants, mots de passe et moyens d'authentification, signaler rapidement toute compromission présumée et maintenir leurs coordonnées à jour. La Société peut temporairement restreindre l'accès pour protéger un compte ou enquêter sur une activité suspecte.

4. Services de trading et décisions du client

La Société donne accès aux produits et plateformes de trading décrits dans ses caractéristiques actuelles. La négociation d'instruments à effet de levier comporte des risques importants ; le client est responsable de comprendre les caractéristiques de chaque instrument et d'en évaluer l'adéquation.

Les informations générales, commentaires et contenus pédagogiques ne constituent pas des conseils en investissement personnalisés, sauf accord exprès de la Société dans le cadre d'un service autorisé distinct.

5. Ordres, prix et exécution

Les ordres sont soumis aux règles d'exécution actuelles de la plateforme, à la liquidité disponible, aux conditions de marché et aux caractéristiques des instruments. Les prix, spreads, horaires de négociation, tailles des contrats et possibilités d'exécution peuvent changer.

En période de volatilité ou d'illiquidité, un ordre peut être refusé, retardé ou exécuté à un prix différent. Les clients doivent consulter les informations d'exécution applicables concernant les types d'ordres et les circonstances dans lesquelles les opérations peuvent être modifiées ou annulées.

6. Marge et obligations liées au compte

Les clients doivent maintenir la marge requise et surveiller leurs positions. La Société peut modifier les exigences de marge selon les conditions de marché et clôturer des positions lorsque les capitaux propres du compte passent sous les seuils applicables, conformément aux règles de trading convenues.

Les clients sont responsables d'évaluer les conséquences des dépôts, retraits, frais et mouvements de marché sur leur marge disponible.

7. Dépôts, retraits et promotions

Les paiements et retraits sont régis par la Politique de dépôts et de retraits distincte et les contrôles de conformité correspondants. Les paiements doivent provenir de sources vérifiées au nom du client et y être retournés, sous réserve des exceptions légales.

Tout crédit promotionnel ou bonus est soumis à ses propres conditions publiées. Les exigences historiques contradictoires de volume de négociation et les frais d'inactivité doivent être clarifiés avant leur intégration à un accord contraignant.

8. Frais et devises des comptes

La Société peut appliquer des spreads, commissions, frais de financement au jour le jour, frais de conversion et autres charges conformément aux caractéristiques des produits et barèmes en vigueur. Les clients doivent examiner ces frais avant de négocier.

Les devises de compte et modalités de conversion prises en charge sont celles indiquées dans les documents de compte actuels, et non les listes de devises contradictoires des politiques antérieures.

9. Conformité et activités interdites

Les clients ne doivent pas utiliser les services à des fins de fraude, de blanchiment de capitaux, d'abus de marché, d'activité non autorisée de tiers, de transactions illicites ou de contournement de restrictions. La Société peut demander des informations, suspendre des activités ou mettre fin à la relation lorsque cela est raisonnablement nécessaire au respect des obligations légales ou de conformité.

10. Site web et propriété intellectuelle

Le site web, les logiciels, contenus, marques et éléments associés sont protégés par les lois applicables en matière de propriété intellectuelle. Les clients bénéficient d'un droit d'utilisation limité et non transférable aux fins prévues et ne peuvent pas extraire automatiquement, revendre, perturber ou reproduire illicitement les éléments protégés.

11. Interruptions de service et événements exceptionnels

Les services peuvent être interrompus en raison de travaux de maintenance, de défaillances des télécommunications, d'incidents de cybersécurité, de fermetures de marchés, d'une volatilité exceptionnelle, de mesures réglementaires ou d'événements échappant à un contrôle raisonnable. La Société prendra des mesures raisonnables conformément à ses obligations, sans pouvoir garantir un accès ou une exécution ininterrompus.

12. Réclamations et communications

Les clients peuvent soumettre leurs préoccupations relatives aux comptes, paiements ou opérations par les canaux d'assistance publiés par la Société. Les avis importants concernant les comptes peuvent être envoyés électroniquement aux coordonnées fournies par le client. Celui-ci doit les tenir à jour et consulter ses communications.

13. Responsabilité et droits impératifs

Aucune disposition des présentes Conditions n'exclut une responsabilité ou des droits dont l'exclusion est interdite par la loi. Toute limitation de responsabilité doit être interprétée conformément au droit applicable et aux obligations réglementaires de la Société.

L'accord précédent contenait de larges exclusions de responsabilité et un délai de douze mois pour présenter des réclamations. Ces dispositions n'ont pas été reprises comme restrictions exécutoires sans confirmation juridique.

14. Suspension et résiliation

Un client peut demander la clôture de son compte sous réserve des positions ouvertes, obligations en cours et vérifications. La Société peut suspendre ou résilier l'accès lorsque la loi l'exige, en cas de violation substantielle, de risque de sécurité ou pour d'autres motifs contractuels légitimes. Les fonds du client restant admissibles au retrait sont traités conformément à la Politique de dépôts et de retraits.

15. Modification des conditions

La Société peut mettre à jour ces Conditions lorsque des changements de services, de droit ou d'exploitation le justifient. Les modifications importantes doivent être communiquées selon les modalités et délais compatibles avec les obligations applicables ; la version en vigueur est publiée sur le site.

16. Droit applicable et règlement des litiges

16.1. Droit applicable

Les présentes Conditions générales, ainsi que tous accords, politiques et obligations contractuelles découlant de l'utilisation des services de la Société, sont régis et interprétés conformément au droit de la République d'Afrique du Sud.

La Société exerce ses activités dans le cadre réglementaire applicable aux prestataires de services financiers en Afrique du Sud, notamment, le cas échéant, le Financial Advisory and Intermediary Services Act de 2002 (loi n° 37 de 2002), le Financial Sector Regulation Act de 2017 (loi n° 9 de 2017), ainsi que les autres lois et exigences réglementaires pertinentes en matière de services financiers.

16.2. Compétence juridictionnelle

Sous réserve des dispositions impératives du droit applicable, les tribunaux compétents de la République d'Afrique du Sud sont compétents pour les litiges découlant des présentes Conditions, du compte de trading du client ou des services fournis par la Société, ou s'y rapportant.

Aucune disposition ne prive le client de ses droits légaux ni de la possibilité de saisir une autorité de réglementation, un médiateur, un tribunal ou une juridiction compétente lorsque ces droits ne peuvent légalement être exclus.

16.3. Règlement des litiges

En cas de différend, de réclamation ou de désaccord entre le client et la Société, le client est invité à contacter d'abord le service d'assistance à support@berocca-ag.com.

La Société examine les réclamations conformément à ses procédures internes de traitement des plaintes et aux exigences réglementaires applicables.

Si une réclamation ne peut être résolue en interne, le client peut la soumettre à l'Office of the Ombud for Financial Services Providers (FAIS Ombud), à condition qu'elle relève de sa compétence.

Le client peut également contacter la Financial Sector Conduct Authority (FSCA) en cas de soupçon de violation de la législation applicable aux services financiers.

16.4. Respect des réglementations applicables

La Société exerce ses activités conformément aux lois et exigences réglementaires sud-africaines applicables, notamment en matière de services financiers, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, de sanctions financières et de protection des données personnelles.

Le client reconnaît que la Société peut être tenue de prendre des mesures appropriées, notamment demander des informations complémentaires, restreindre l'activité du compte, suspendre des opérations ou mettre fin à la relation commerciale, afin de respecter ses obligations légales ou réglementaires.

16.5. Divisibilité et exécution

Si une disposition des présentes Conditions est déclarée invalide, illégale ou inapplicable par une juridiction compétente, elle sera écartée dans la mesure nécessaire sans affecter la validité et l'applicabilité des autres dispositions.

Le fait pour la Société de ne pas exercer ou faire appliquer un droit contractuel ne constitue pas une renonciation à ce droit.

17. Juridictions soumises à restrictions ou interdites

17.1. Restrictions générales

La Société impose des restrictions à la fourniture de ses services aux résidents, ressortissants, entités ou personnes autrement liées à certaines juridictions, en fonction des lois applicables, des sanctions internationales, des exigences réglementaires et de ses politiques internes de gestion des risques.

La Société se réserve le droit de refuser l'ouverture d'un compte, de restreindre l'accès à ses services de trading, de suspendre des transactions ou de mettre fin à des relations clients existantes lorsque la fourniture des services contreviendrait aux lois, obligations réglementaires ou exigences de conformité établies.

17.2. Juridictions interdites

La Société n'accepte pas les clients résidant dans les juridictions suivantes ni les entités qui y sont établies :

- Angola
- Biélorussie
- Bolivie
- Bosnie-Herzégovine
- Bulgarie
- Cameroun
- Côte d'Ivoire
- République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord)
- République démocratique du Congo
- Haïti

- Iran
- Irak
- Kenya
- Koweït
- République démocratique populaire lao (Laos)
- Liban
- Monaco
- Myanmar
- Népal
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Russie
- Soudan du Sud
- Syrie
- Venezuela
- Viêt Nam
- Îles Vierges britanniques
- Yémen

La liste ci-dessus correspond aux juridictions interdites désignées par la Société et peut inclure des pays soumis à des sanctions internationales, à une surveillance renforcée ou à des restrictions supplémentaires dans le cadre de sa politique interne de conformité.

17.3. Sanctions et conformité réglementaire

La Société respecte les sanctions financières et obligations applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, y compris les exigences pertinentes du droit sud-africain et les sanctions contraignantes du Conseil de sécurité des Nations unies.

La Société peut effectuer des contrôles de sanctions, des vérifications d'identité, des mesures de vigilance renforcée et d'autres contrôles de conformité afin de déterminer si un client potentiel ou existant est autorisé à bénéficier de ses services.

17.4. Déclarations du client

En ouvrant un compte ou en utilisant les services de la Société, le client déclare et garantit ce qui suit :

a. Le client ne réside pas dans une juridiction interdite et n'agit pas pour le compte d'une personne ou entité qui y est établie.

b. Le client n'est soumis à aucune sanction financière applicable ni autre restriction légale empêchant la Société de lui fournir ses services.

c. Le client n'utilisera pas les services de la Société pour le compte d'une personne ou entité à laquelle l'accès est interdit.

d. Le client informera rapidement la Société de tout changement de résidence, de statut juridique ou de toute autre circonstance susceptible d'affecter son éligibilité.

17.5. Restrictions de compte et résiliation

Si la Société constate qu'un client a fourni des informations inexactes sur sa résidence, son identité ou son éligibilité, ou a autrement enfreint les restrictions du présent article, elle peut prendre des mesures appropriées, notamment :

a. Refuser une demande d'ouverture de compte.

b. Suspendre ou restreindre les activités de trading.

c. Demander des documents supplémentaires de vérification ou de conformité.

d. Clôturer les positions ouvertes lorsque les conditions de trading applicables et la loi le permettent.

e. Résilier le compte du client et la relation commerciale.

f. Restituer les fonds admissibles à une source de paiement vérifiée, sous réserve des sanctions, restrictions légales et exigences de conformité applicables.

17.6. Modification des juridictions soumises à restrictions

La Société se réserve le droit de modifier sa liste de juridictions interdites en fonction de l'évolution des lois applicables, des sanctions internationales, des orientations réglementaires ou de ses évaluations internes des risques.

Les restrictions applicables les plus récentes seront mises à disposition sur le site officiel de la Société ou communiquées aux clients concernés lorsque la loi l'exige.